

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 28 (1998)
Heft: 5

Artikel: Sécurité : protégez votre logis!
Autor: Crettenand, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-826680>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Normes et appellations

Qui n'a pas lu que tel ou tel hôtel, banque, hôpital ou même éleveur de volailles a obtenu le label de qualité ISO 9000 ou le label environnemental ISO 14000? Qui n'a pas entendu que les producteurs veulent protéger par une appellation d'origine le saucisson vaudois, le vacherin fribourgeois, le pain de seigle valaisan? De quoi s'agit-il au juste? Les consommateurs tireront-ils avantage de tout cela?

En fait, il faut parler de «certification ISO» déclarant que l'entreprise est conforme à une série de normes élaborées par l'ISO (Organisation internationale de normalisation). La série ISO 9000 comprend toute une liste de normes qui traitent de la qualité, mais uniquement de la production, pour en assurer un bon déroulement, éviter le gaspillage et réduire les coûts.

Ces normes n'ont pas d'influence directe sur les caractéristiques et la qualité des produits finis. Pour l'entreprise, la certification est un facteur d'amélioration de la compétitivité et un argument à l'exportation à l'heure de l'extension des marchés.

Vu le coût, certaines entreprises vont en faire un argument de marketing et la mentionner sur l'emballage, laissant croire au consommateur qu'il s'agit d'un label de meilleure qualité du produit. Alors que, par exemple, c'est la firme X qui est certifiée et pas ses petits biscuits!

Cela a été si loin que l'ISO a dû éditer une brochure pour les détenteurs de certifications, afin d'éviter les déclarations ambiguës, voire mensongères et éviter que la publicité ou l'emballage ne prêterent à

confusion. C'est aussi valable pour la norme 14 000 environnementale, qui prouve que l'entreprise remplit les exigences légales en la matière et qu'elle gère et améliore son bilan écologique.

Produits originaux

A la trappe les imitations de spécialités régionales sous des formules telles que «selon la recette de...». Réalisée dans un souci d'euro-compatibilité et de protection des productions agricoles régionales, l'Ordonnance sur la protection des appellations d'origine est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1997.

Il y a deux types d'appellation: AOC (appellation d'origine contrôlée) et AOP (appellation d'origine protégée). Elles autorisent la dénomination d'un produit selon une région ou un lieu défini. Pour être agréée, la matière première doit provenir de la région en question et toutes les phases de production doivent s'y dérouler.

L'appellation IGP (indication géographique de provenance) est moins stricte. Il suffit que la transformation ou l'élaboration du produit soit faite dans la région en question (par exemple saucisse d'Ajoie faite avec du porc provenant d'ailleurs). Une modification de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires obligera, lorsqu'elle entrera en vigueur, la mention du pays d'origine de l'ingrédient essentiel (viande des Grisons ou bœuf d'Argentine).

La libéralisation de l'agriculture au niveau européen favorisera les produits régionaux originaux. L'Office fédéral de l'agriculture a reçu les dossiers de candidature, mais on verra les premières AOC après l'an 2000. Pour les vins, le problème est différent. La FRC est satisfaite de ces appellations qui éviteront des imitations de spécialités régionales pouvant entretenir la confusion chez les consommateurs.

Janine Chassot/FRC

SÉCURITÉ

Protégez votre logis!

Ne laissez pas les voleurs entrer trop facilement chez vous! Il y a trente ans, l'arsenal du parfait cambrioleur était constitué par ce qu'on appelait des caroubles, rosignols ou autres crochets. Cet outillage du délinquant consommé a maintenant disparu. Il faut dire qu'à l'époque on trouvait encore bon nombre de serrures simples. On recrutait, parmi les délinquants, des individus possédant l'habileté qui leur permettait de crocheter les serrures sans peine.

La parade fut trouvée le jour où l'on équipa les portes d'un cylindre de sécurité. Incrochetable et sûr à 100%, c'était l'époque des fameux «Yale». Malgré quelques erreurs de jeunesse vite corrigées, le cylindre rencontra bientôt un succès sans précédent.

C'était sans compter sur la sempiternelle faculté d'adaptation du délinquant. Ne pouvant plus la crocheter, il allait tout simplement l'arracher. Car les joyeux serruriers et menuisiers lui offraient cette possibilité. Comment? Par le fait que le cylindre saillant offre une prise idéale au plus simple des outils: la pince. Et que moins d'une minute leur suffit pour entrer.

Quelle nouvelle parade imaginer? La rosace de sécurité venant coiffer ledit cylindre. Vous aimeriez en savoir plus et protéger votre logis plus sûrement? Une documentation gratuite vous sera expédiée sur simple demande adressée sur carte postale.

Jean-Pierre Crettenand

Adresse: Police cantonale vaudoise, Bureau de prévention de la criminalité, 1014 Lausanne.